

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 18 OCTOBRE 2022**

NOMBRE : L'an deux mil vingt deux
• de Conseillers en exercice 27 Le dix-huit octobre
• de présents 21 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
• de votants 27 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
légale,
OBJET Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY B. MERESSE C. RIFF C. MERCIER B. LE MIGNENT A. DEVEMY L. PHILIPPE D. RAMEZ V. PORQUET H. LEDOUX JC. REZIGA S. GLINEUR F. COQUELET I. PLOUVIER S. SPOTO MP. THUILLET C. GRAND

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/10/2022

Etaient excusés : L. BLONDEAU S. PIROTTE A. MALABOEUF A. AIT BAHA C. DESROUSSEAU G. MONTAY

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 12/10/2022

Procurations respectives à : B. MERESSE P. BAUDRIN C. COLLET C. MERCIER MP. THUILLET S. SPOTO

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que deux agents titulaires remplissent les conditions d'ancienneté et de services pour accéder au grade immédiatement supérieur, à savoir :

- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe ;
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe ;

Monsieur le Maire informe également les membres de l'assemblée qu'un agent titulaire au grade de rédacteur principal de 2ème classe a demandé sa mise à la retraite au 1er janvier 2023.

Une réorganisation des services a été mise en place et le poste ne sera pas occupé.

Aussi, il propose au conseil municipal de supprimer le poste de rédacteur principal de 2ème classe qui ne sera pas pourvu et de substituer le poste d'adjoint d'animation à temps complet au poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet, et 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et de modifier comme suit le tableau des effectifs permanents de la commune approuvé par délibération du 14 avril 2022, et ce à compter du 1er janvier 2023.

PERSONNEL A TEMPS COMPLET

- 1 directeur général des services (emploi fonctionnel)
- 1 attaché principal
- 2 rédacteurs principaux de 1ère classe
- 1 rédacteur
- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe
- 2 adjoints administratifs
- 1 brigadier chef principal de police

- 1 technicien principal de 1ère classe
- 1 technicien principal de 2ème classe
- 1 agent de maîtrise
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe
- 3 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 1 adjoint technique
- 1 animateur principal de 1ère classe
- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe

PERSONNEL A TEMPS INCOMPLET

* 16 H 00 HEBDOMADAIRES :

- 1 adjoint technique

* 21 H 00 HEBDOMADAIRES :

- 1 opérateur des activités physiques et sportives principal

* 22 H 30 HEBDOMADAIRES :

- 3 adjoints techniques

* 27 h 30 HEBDOMADAIRES :

- 1 adjoint technique

* 28 h 00 HEBDOMADAIRES :

- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe

* 28 h 16 HEBDOMADAIRES :

- 1 agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe
- 5 adjoints techniques

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser les modifications proposées.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 20 octobre 2022

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

